



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal (cafétéria de l'École Saint-Paul située au 470, rue de l'Accueil, Chesterville), le 29 août 2023, 19 heures.

À laquelle sont présents :

Martin Germain, conseiller n° 1
Amélie Croteau, conseillère n° 2
Steve Gauthier, conseiller n° 3
Chantal Desharnais, conseiller n° 4
Jasmin Desharnais, conseiller n° 5
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adjudication de contrat – dépôt des soumissions pour l'appel d'offres no 188062022 – Transport au kilomètre – Tonne de pierre MG-20B – Chemin Craig Nord et rang Roberge
4. Garantie de cautionnement par la municipalité envers le Comité de développement économique (CDE) pour la Coopérative de Solidarité de Chesterville
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 55.

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Amélie Croteau, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-167

2023-08-168

3. **Adjudication de contrat – dépôt des soumissions pour l’appel d’offres no 188062022 – Transport au kilomètre – Tonne de pierre MG-20B – Chemin Craig Nord et rang Roberge**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d’offres public sur le site S.E.A.O. pour obtenir des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 28 août 2023 à 11 h 01 devant témoins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 1 soumission qui est :
Les Entreprises D.J.R.B. SENC :
Prix au kilomètre à la tonne : 15,97 \$,
Les prix excluent les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE la municipalité de Chesterville accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises D.J.R.B. SENC.;

QUE ces travaux soient prévus au programme d’immobilisations triennal (PTI) et que le coût des travaux sera financé par un règlement d’emprunt.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2023-08-169

4. **Garantie de cautionnement par la municipalité envers le Comité de développement économique (CDE) pour la Coopérative de Solidarité de Chesterville**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a à cœur le projet de développement de la Coopérative de Solidarité de Chesterville pour le maintien de ses services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s’engage à cautionner à défaut de paiement par la Coopérative de Solidarité de Chesterville pour l’entreprise suivante :

Comité de développement économique de Chesterville inc. (CDE) pour un montant de 40 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE la municipalité s’engage à cautionner pour les garanties demandées.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Monsieur Germain (Président du CDE), Monsieur Gauthier et Madame Croteau (membres du CA de la Coopérative de Solidarité de Chesterville) se retirent de la délibération relative à ce point afin d’éviter tout conflit d’intérêt.

5. **Période de questions**

2023-08-170

6. **Levée de l'assemblée**
CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.